



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope du plateau de Sainte-Barbe

I – CONTEXTE

Le plateau de Sainte-Barbe constitue un espace remarquable avec un fort potentiel à la fois économique, touristique et aussi environnemental.

En effet, il constitue l'un des plus grands ensembles de pelouses calcaires de Lorraine, et il est reconnu pour sa richesse biologique, abritant différentes espèces faunistiques et floristiques protégées et patrimoniales (orchidées, oiseaux, chauves-souris, insectes et reptiles).

C'est pourquoi, la Communauté de Commune Moselle-et-Madon a saisi le préfet de Meurthe-et-Moselle le 23 juillet 2018 pour la mise en place d'un arrêté de protection de biotope sur la pelouse calcaire du plateau de Sainte-Barbe.

II – OBJET DE LA CONSULTATION

Elle se fait en application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, relatif à la participation du public, prévue à l'article 7 de la charte de l'environnement, applicable aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. La consultation porte sur le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope du plateau de Sainte-Barbe .

III – MODALITÉS DE CONSULTATION

La présente note, le projet d'arrêté et le périmètre correspondant sont mis à disposition du public par voie électronique en étant hébergés **du 09 janvier 2020 jusqu'au 30 janvier 2020** inclus sur le site internet de l'État du département de Meurthe-et-Moselle aux liens suivants :

<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-et-consultations-publiques/Consultations-publiques>

Les observations du public peuvent être recueillies durant ce délai :

- par voie électronique à l'adresse suivante :
ddt-consultationdupublic@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Il conviendra de préciser en objet du courrier électronique : "Consultation du public relative au projet d'arrêté de protection de biotope du plateau de Sainte-Barbe"

- par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous :
**DDT - Service Environnement - Eau - Biodiversité
Place des Ducs de Bar - CO 60025 - 54035 NANCY Cedex.**

Les avis devront être réceptionnés avant la date de clôture.

Une synthèse des observations sera ensuite mise à disposition, sur le site internet des services de l'État du département des Vosges et du département de Meurthe-et-Moselle